



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public
Aux contribuables de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Allaire, directrice des finances et trésorière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce :

Que conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, au 843, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 5^e jour de février 2026

Catherine Allaire

Catherine Allaire
Directrice des finances et trésorière